

Metz, le 7 juillet 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**21, rue Saint-Rémi**  
**57320 VAUDRECHING**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux de prolongation d'un ouvrage cadre sur un cours d'eau sur la commune de VAUDRECHING.  
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.  
**RÉF.** : Votre courrier en date du 15/06/2022  
**P.J.** : 2

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Travaux de prolongation d'un ouvrage cadre sur un cours d'eau sur la commune de VAUDRECHING.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **24 juin 2022**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2022-00349**
- Dossier réalisé par : **Commune de VAUDRECHING**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Copies du récépissé et du présent courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie et le dossier de déclaration également ci-joint, devra être consultable en mairie. Pour information, ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

A l'issue de la période d'affichage en mairie précitée, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie à :  
SEV3N  
Route de Brecklange  
57220 BOULAY-MOSELLE